RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.B. Développement
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 22 867,05 euros
Siège social : 15 RUE DU COLOMBIER, 23150 MAISONNISSES
422 722 355 RCS GUERET

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1ER JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 1er janvier,
A 18 heures,

Monsieur Henri GUIMBRETIERE, demeurant [redacted]

Associé Unique et Président sortant de la société A.B. Développement,

En présence de Monsieur Pierre GUIMBRETIERE,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique démissionne de son mandat de Président à compter de ce jour et nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Pierre Jonathan GUIMBRETIERE
Né à [redacted]
De na
Deme

Monsieur Pierre Jonathan GUIMBRETIERE accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Henri GUIMBRETIERE

[redacted]

Pierre GIMBRETIERE

[redacted]